

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PAREO**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	PAREO
Usage	Code GIFAP : EC Herbicide céréales et ray-grass
Fournisseur	PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

Description chimique diflufénicanil 40 g/l, bromoxynil 125 g/l, ioxynil 75 g/l, Concentré émulsionnable

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	3,6	83164-33-4	Diflufénicanil : N-(2,4-Difluorophenyl)-2-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-nicotinamide	
2	11,3	1689-99-2	Bromoxynil octanoate : 3,5-Dibromo-4-hydroxybenzonnitrile	
3	6,8	3861-47-0	Ioxynil octanoate : -hydroxy-3,5-diiodbenzonnitrile	
4	de 2 à 4	68953-96-8	Dodécylbenzène sulfonate de calcium	
5	de 2 à 4	9038-95-3	Alcool alkoéthoxylé	
6	de 30 à 60	872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone	
7	de 15 à 40	64742-94-5	Coupe pétrolière aromatique	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1				R52/53
2	608-006-00-0		T, N	R22 R23 R43 R63 R50/53
3	216-881-1		T, N	R25 R36 R43 R63 R50/53
4			Xi, N	R10 R37/38 R41 R67 R51/53
5			Xn	R22
6			T	R36/37/38 R61
7			Xn, N	R65 R66 R67 R51/53

4. PREMIERS SECOURS**Premiers secours****Généralités**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Yeux

Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique. Si un lavage gastrique doit être effectué, le faire en assurant si possible la protection des voies respiratoires.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PAREO

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.
Produit de décomposition/combustion dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone et d'azote, acide fluorhydrique, bromhydrique et iodhydrique.
Equipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
Informations supplémentaires	Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour une protection appropriée, voir section 8.
Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois, argile absorbante, sable ou terre. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Capter les vapeurs à leur point d'émission. Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation. Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Limites d'exposition	
Protection personnelle	
Respiratoire	Porter un masque avec cartouche.
Main	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide limpide
Couleur	Brun rouge
Odeur	Odeur de solvant aromatique
Point d'éclair	80°C
Auto-inflammabilité	310°C
Densité relative	1,11 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	Emulsionnable dans l'eau
pH	4,3 à 4,4 (solution à 1% dans l'eau)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PAREO**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Aucune connue.
Matériaux à éviter	Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (oxydes de carbone et d'azote, acide fluorhydrique, bromhydrique et iodhydrique).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom	PAREO
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : 611 mg/kg
DL50 Voie dermique	Rat : > 2009 mg/kg
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : irritant
Autres informations toxicologiques	Bromoxynil octanoate : Non cancérogène, non mutagène, toxique pour la reproduction de catégorie 3 (Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant). Ioxynil octanoate : Non cancérogène, non mutagène, toxique pour la reproduction de catégorie 3 (Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant). Diflufénicanil : Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	diflufénicanil (substance active)
Ecotoxicité	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : > 2150 mg/kg/jour
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 56-100 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>) : > 0,24 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, 72h-CE50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) : 0,00244 mg/l
Devenir dans l'environnement	
Nom	bromoxynil octanoate(substance active)
Ecotoxicité	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : 170 mg/kg/jour
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 0,041 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>) : 0,046 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, 72h-CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : 0,22 mg/l
Nom	ioxynil octanoate (substance active)
Ecotoxicité	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : 677 mg/kg/jour
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Lepomis machrochirus</i>) : 0,024 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>) : 0,011 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, 72h-CE50 (<i>Navicula pelliculosa</i>) : 0,24 mg/l

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PAREO**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
Produit et emballage contaminés	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3082
Libellé transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (diflufénicanil, ioxynil, bromoxynil)			

Transport maritime (IMO/IMDG)

Classe	9	Etiquette	9 + polluant marin
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3082
Polluant marin	oui		
Libellé transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (diflufénicanil, ioxynil, bromoxynil)			

Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)

Classe	9	Etiquette	9 Miscellaneous
Groupe d'Emballage	III	N° ONU	3082
Libellé transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (diflufenican, ioxynil, bromoxynil)			

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**Classement basé sur Symbole(s)**

Tests et Calculs

**Phrase(s) de Risques**

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de Sécurité

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

PAREOClassement selon la dir. 99/45 et le règlement 790/2009 (application à compter du 01/12/10)**Symbole(s)****Phrase(s) de Risques**

Toxique

N Dangereux pour l'environnement

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de Sécurité

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

Installations classées

Rubrique 1172/1432c

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R10 : Inflammable.

R23 : Toxique par inhalation

R25 : Toxique en cas d'ingestion

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

« Délai de réentrée dans la culture pour les travailleurs : 48 heures après le traitement. Port de gants obligatoire pour les applicateurs pendant toutes les opérations de traitement. »

Sections modifiées lors de la mise à jour

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.